République Française

Département du Bas-Rhin



SOUS-PREFECTURE

1 8 AVR. 2024

67 SELESTAT-ERSTEIN

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE BENFELD

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL INTEGRAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 mars 2024 sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH

Membres en exercice: 12

Membres présents: 8

Le 19 mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Benfeld s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacky WOLFARTH, Maire.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique aux Membres le 14 mars 2024.

<u>Assistent à la séance</u>: Mme Elsa ESTREICHER, M. Jean-Marie FELTZ, Mme Anne-Marie GINTZ, M. Martin GUNDELACH, M. Jean-Paul HUMBLET, M. Jean-Michel LINGET (qui représente M. Pierre LINDECKERT), M. François SAETTEL, Mme Florence SCHWARTZ et M. Jacky WOLFARTH.

<u>Absents excusés</u>: Mme Ellia FONTAINE, Mme Nathalie GARBACIAK, M. Pierre LINDECKERT, et Mme Marie-France SCHNEIDER.

Assistent en outre: M. Vincent SCHULTZ, DGS.

Le Président ouvre la séance à 18 heures en saluant les membres du Conseil d'Administration.

Nombre de membres présents à la délibération : 9

DEL06/02/2024

Affaires financières :

c) Budget primitif 2024

La proposition de budget 2024 fait suite au débat d'orientation budgétaire du 25 janvier 2024.

La proposition de budget s'élève à 740 000 € contre 703 000 € en 2023 (détail ci-joint).

Recettes de fonctionnement

Les recettes proposées sont en hausse de l'ordre de 5 %.

Les points suivants sont à souligner :

- une subvention de 120 000 € de la CARSAT pour le remplacement des menuiseries extérieures,

un excédent 2023 reporté à hauteur 281 209,30 €.

Dépenses de fonctionnement

Les crédits de dépenses proposés sont stables, hormis pour :

- l'article "60613 chauffage", en augmentation, pour tenir compte de la hausse du tarif du gaz
- l'article "615228 autres bâtiments" qui correspond aux dépenses prévues pour les travaux à la RPA (367 900 €).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-1 et suivants, L2312-1 à L2312-4, L2313-1 à L2313-2,

vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, vu les orientations budgétaires débattues le 25 janvier 2024,

le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

approuve le Budget Primitif pour l'exercice 2024.

Adopté à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance,

M. Martin GUNDELACH

1 8 AVR. 2024 87 SELESTAT-ERSTEIN POUR EXTRACT CONFORME Le Président Jacky WOLFARTH.

3s-Rhin) x